



INFORMATION
Pôle Développement Economique,
Urbain et Culturel

Date de mise à jour : 21 novembre 2011

Conseil de quartier : Maison Blanche, Sainte Anne, Wilson

Objet : Aménagement de la Coulée Verte - demande d'informations

Information de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire :

Articulée avec Reims 2020 mais aussi avec l'Agenda 21 de l'agglomération, la Coulée verte est un espace à enjeux forts pour l'agglomération. Avec son grand nombre d'espaces verts et naturels, elle constitue un réservoir de biodiversité que les projets en cours ne doivent pas affecter mais au contraire préserver et développer. Une démarche partenariale et transversale est mise en place par Reims Métropole pour traduire ses nouvelles ambitions sur la biodiversité, conduire une action sur le long terme et créer une dynamique qui permette de mobiliser tous les acteurs du territoire.

L'espace peu urbanisé de la Coulée Verte qui enveloppe la Vesle et le canal dans leur traversée de l'agglomération est constitué de jardins, de parcelles maraichères, de secteurs boisés, de terrains en friche que le projet de Coulée verte vise à valoriser, à relier par un maillage de circulations douces et à ouvrir au public pour la pratique d'activités de plein air, tout en préservant leurs qualités écologiques.

Après une longue période d'acquisitions foncières et parallèlement à l'aménagement des 12 kilomètres de berge longeant le canal, les premières opérations concrètes ont commencé en 2011, sous l'impulsion de Reims 2020 et en concordance avec l'Agenda 21.

Aussi modeste qu'elle soit au regard de la taille de Reims, la Vesle est un élément naturel essentiel pour l'équilibre de l'agglomération et l'agrément de ses habitants – dans lequel l'autoroute A4 s'est invitée dans les années 1970.

Ce paysage qui s'est façonné au fil du temps sans souci de continuité ni de cohérence offre un potentiel d'espaces verts et d'espaces naturels qui représente 7 % de la surface de Reims Métropole. C'est ce riche patrimoine que Reims Métropole veut rendre accessible à la population par des

aménagements adéquats conciliant tous les usages possibles : marche, vélo, activités nautiques, activités sportives, pêche, etc.

Le but est que chacun puisse s'appropriier les lieux en fonction de ses attentes. Les directions de l'urbanisme et des espaces verts de Reims Métropole, appuyées par la direction juridique et par la direction du développement durable, pilotent ces projets au sein de ce qu'on a appelé la Coulée verte.

Prochaines opérations

En totale concordance avec Reims 2020, plusieurs opérations ont été mises en chantier en 2011, dont une nouvelle passerelle à Saint-Brice- Courcelles et l'aménagement d'un lieu de promenade et de découverte à la Cerisaie. Le travail se poursuit pour organiser les prochaines opérations sur les années à venir, parmi lesquelles :

- ✓ l'ouverture à Tinquieux, après travaux de nettoyage et création d'accès sécurisés et de cheminements piétons-cycles, de deux espaces reliés à la Vesle ;
- ✓ la restauration des ponts et passerelles existants et la pose de 9 nouveaux ouvrages ;
- ✓ l'installation de l'éclairage public sur les 10 km de berge du canal ;
- ✓ l'aménagement du parc des Châtillons ;
- ✓ l'aménagement à Beauregard d'un espace public constitué de jardins familiaux d'espaces naturels et de cheminements, ainsi que la pose d'une nouvelle passerelle qui reliera cet espace à la berge du canal ;
- ✓ l'aménagement des entrées et des liaisons internes du parc du Château de la Malle.

Le Parc des Châtillons

Borné au nord-est par l'autoroute A4 et au sud-ouest par la rue de Louvois (RD9), voisin du champ captant Fléchambault, le futur parc des Châtillons assurera la jonction entre Cormontreuil et les quartiers des Châtillons et Saint-Anne à Reims. Les grands principes de l'étude paysagère qui a été validée font cohabiter une grande prairie, des terrains de sport (volley, basket, pétanque, multisports), des aires de jeux et d'escalade, des parties boisées avec espaces fitness et parcours de santé, des espaces de convivialité (tables de pique-nique, théâtre de verdure), une place centrale et des jardins familiaux. Des voiries d'approche seront dédiées aux déplacements doux ; une grande promenade mènera des Châtillons au parc Saint-François-Xavier de Cormontreuil ; un ouvrage permettra de traverser l'autoroute pour rejoindre le centre de Reims et le canal.

Le secteur de la Cerisaie

1 – Réalisations 2011

10 des 12 ha de propriétés foncières appartenant à la Ville de Reims et à la CAR ont été aménagés dans le respect de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels : des cheminements doux (accessibles aux PMR) reliant le Canal à la Vesle et des sentes plus « sauvages » longeant la Vesle permettent de s'y promener en toute sécurité.

a - Les anciens bâtiments vétustes ou sans cachet de l'IME ou de l'AFR ont été démolis. Seuls la maison 1900, l'ancien bâtiment administratif de l'IME et un bloc sanitaire ont été conservés pour permettre aux activités sportives de démarrer à la période estivale 2011 (stockage du matériel - animations - accueil du public - bureaux etc.).

b - Un espace clos et sécurisé (car gardienné par un agent des Espaces Verts logé sur site) de 3 ha abrite diverses activités proposées par des centres d'animations

- sportives avec l'APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) qui dépend de la Direction des Sports

- sur l'ancien site des Papillons Blancs pour les activités encadrées (tir à l'arc, accrobranche, etc.),
 - dans la partie basse de l'ancien terrain de foot pour les bivouacs, et
 - les espaces naturels pour les courses d'orientation et autres activités en lien avec les clubs de BMX et bike disposant d'un terrain d'entraînement proche et la base nautique du Reims Olympic Canoë Kayak (ROCK).
- et culturelles comme le Temps des Cerises animé par le TRAC (Toute Recherche Artistique et Culturelle) inauguré le week end du 24 septembre à l'occasion de la Nuit de la Jungle. « Le Temps des Cerises » est un lieu (situé sur l'ancien terrain de foot en accès commun avec l'ex IME) où est décliné au quotidien l'ensemble des activités du T.R.A.C pour une implantation permanente ou semi-fixe d'une infrastructure chapiteau sur une surface de près de 2 500 m² accessible aux poids lourds, des points d'alimentation et d'évacuation d'eau, des bornes électriques en triphasé et des sanitaires publics (et privés pour les résidents en caravanes).
- Le projet en cours d'une **piste bike – BMX** au 16 TER rue de la Cerisaie : il s'agit d'un équipement polyvalent et évolutif, intégrant les attentes des clubs existants et/ou à venir de type BMX, BI-CROSS, VTT... permettant également l'utilisation par des publics non initiés (scolaires et autres).
- Le ROCK (Reims Olympic Canoe Kayak) :
- création de deux pontons de mise à l'eau dont un sur le canal pour les Dragons Ladies (soutenues par la Ville de Reims). Le chiffrage de ces travaux est en cours pour une réalisation espérée en 2012.
 - un autre ponton est envisagé ultérieurement sur la Vesle pour les canoës-kayak (un projet d'activités sportives précis permettra sa programmation).

c- La passerelle reliant le bord de Vesle à la Chaussée de Cormontreuil est restaurée ; son ouverture au public reste conditionnée à la mise en sécurité (par des feux tricolores) de la traversée piétonne vers la piste cyclable existante (et qui sera élargie en 2012).

2 – Programmes 2012 – 2013

Sécurisation des voiries

Les voiries (rue de la Cerisaie, rue A. Thomas, route de Cormontreuil) seront sécurisées dans les meilleurs délais au niveau des traversées piétonnes : des dispositifs destinés à ralentir la vitesse des véhicules et des accès (PMR ou escaliers) à la berge du canal seront aménagés en vis-à-vis de chacune des entrées au site (2 dans un premier temps, puis 3 à terme) pour lesquelles des équipements sélectifs interdisant l'accès aux 2 roues seront prochainement mis en place.

Stationnement

Des négociations sont en cours pour trouver de nouvelles places de stationnement à proximité vu que le stationnement sur la rue de la Cerisaie reste lui limité en raison de contraintes techniques incontournables (éclairage, noues d'infiltration, talus etc.).

Poursuite des travaux sur les bâtiments et autres

- La construction d'un bâtiment modulaire pour l'APPN ainsi qu'une mini-station d'épuration compléteront dès 2013 l'aménagement du secteur clos de la Cerisaie.

- Les cheminements sur les anciennes parcelles Fandre à l'extrême Est du secteur seront poursuivis, la zone humide sera valorisée et les ponts existants restaurés ou renforcés.

- La bande de 15 m réservée à la promenade en bord de Vesle et faisant l'objet d'une D.U.P. est en voie d'aboutir : le cheminement sera aménagé jusqu'à la rue A. Thomas, conformément au projet initial.

- Les éléments d'architecture de jardin présents sur ce site tels que les ponts Redon et la pergola en béton seront restaurés.

Eclairage public de la berge du Canal

Il sera poursuivi comme initialement prévu par phases de travaux successifs permettant à terme l'éclairage de la berge sud du canal.

Divers petits travaux d'aménagement sont en cours pour finaliser l'aménagement du secteur : clôture des propriétés privées, plantations de végétaux et tous dispositifs à achever pour garantir la mise en sécurité du site ou la requalification des éléments existants (pergola, ponts etc.).

**Visa du DGA Pôle développement économique,
Urbain et Culturel**

**Nom : F. DUPOUY
Date : 18.11.2011**